

Conseil d'administration du Parc national des Calanques

Le conseil d'administration du Parc national des Calanques s'est réuni ce mardi 12 décembre 2023, à l'Hôtel du Département des Bouches-du-Rhône. Cette séance a permis d'adopter le budget initial 2024. Un point d'information et d'échange s'est également tenu sur l'évaluation de la Charte du territoire.



1. Approbation du budget initial 2024

Le projet de budget initial 2024 du Parc national des Calanques, doté de 9,9 millions en recettes et 10,3 millions en dépenses, a été adopté à l'unanimité.

Il permettra de poursuivre la réalisation de grands projets (aménagement de la première Maison de Parc national à La Ciotat, aménagement des ZMEL, etc.) et d'engager de nouvelles actions liées à la connaissance, l'aménagement, la gestion, la sensibilisation des publics.

Les ressources humaines devraient pour leur part permettre d'accompagner la montée en puissance de l'établissement et de répondre au défi que constitue l'accueil des Jeux Olympiques à Marseille.

Contact presse : Zacharie Bruyas
Tél : +33 (0)4 20 10 50 09 / 07 64 19 85 17
zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr

141, avenue du Prado - Bât A
13008 Marseille



1.1 Orientations et actions financées

Les 7 grands axes devant guider l'action pour 2024 sont :

- Agir pour un accueil adapté au sein du Parc national ;
- Développer la connaissance en dotant la stratégie scientifique d'une déclinaison opérationnelle ;
- Poursuivre et amplifier la transition écologique ;
- Prendre en compte la lutte et l'adaptation au changement climatique ;
- Développer un réseau d'ambassadeurs et participer aux réseaux d'acteurs du territoire ayant des impacts positifs ;
- Innover ;
- Gérer l'établissement public.

2.25 millions € seront alloués à engager de nouvelles actions en 2024. Parmi celles-ci, figurent :

dans le domaine **de la connaissance**,

- Cartographie des habitats terrestres – Site Natura 2000
- Etude des communautés lichéniques insulaires
- Poursuite du projet « Provence grand large »
- Connaissance de la fréquentation (étude citiprofile et poursuite étude fréquentation en mer)

en matière **d'aménagement et de gestion**,

- Finalisation du chantier de la Maison de Parc national à La Ciotat
- Aménagement de sentiers Sainte-Frétouse
- Travaux complémentaires au Sémaphore de Callelongue
- Etude de projet de la route des Crêtes
- Poursuite de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral
- Conception d'un schéma signalétique

au titre **des activités et usages**,

- Dispositif de contingentement 2024 de la Calanque de Sugiton
- Plan de lutte contre les déchets abandonnés et diffus
- Développement de la stratégie de gestion de l'hyperfréquentation

dans le domaine **de l'éducation à l'environnement et sensibilisation des publics**,

- Dispositif d'accueil du public – saison 2024
- Déploiement de l'interprétation des patrimoines
- Renforcement des outils d'éducation à l'environnement
- Définition d'une stratégie de communication d'établissement

Le reste du budget sera alloué à la masse salariale (5 millions €), les frais de fonctionnement (0.8 million €) et frais d'intervention (moyens alloués à des partenaires : réseau Educalanques, accompagnement des aires éducatives, sciences participatives, convention de partenariat scientifique, etc.) à hauteur de 140.000 €.

1.2 Ressources humaines

À date, les plafonds d'emplois votés en conseil d'administration maintiennent 55,7 Équivalents Temps Plein (ETP), dont 2 ETP « collectif des Parcs nationaux » (portés par le collectif des Parcs nationaux mais inscrits sur le plafond d'emploi du Parc national des Calanques).

Le projet de Loi de Finances 2024 prévoit une augmentation du schéma d'emploi des parcs nationaux de 15 ETP pour 2024 afin d'assurer la mise à niveau des parcs nationaux des Calanques et de Forêts. La répartition entre les deux établissements n'est pas encore fixée. **L'établissement demande un schéma d'emploi augmenté de 6 ETP.**

En cette année olympique, où le littoral marseillais sera particulièrement sollicité, le Parc national demande également la création de 9 Équivalents Temps Plein Temporaires (ETPT) supplémentaires, et ce afin de renforcer son dispositif saisonnier notamment.

« A sa création en 2012, le schéma d'emploi du Parc national prévoyait à terme un effectif de 69 ETP. Nous en sommes encore loin mais je salue l'avancée permise par la loi de Finances et le projet de créer 6 postes pour le Parc national des Calanques ». Didier Réault, Président du conseil d'administration du Parc national des Calanques.

2. Point d'information et d'échange sur l'évaluation de la Charte du Parc national des Calanques

Approuvée en 2012 et valable jusqu'en 2027, la Charte du Parc national des Calanques est actuellement en cours d'évaluation. Au premier semestre 2024, le conseil d'administration devra se positionner sur son maintien, sa modification ou sa refonte en profondeur.

Les informations partagées en conseil d'administration et les échanges ont permis de préparer les débats à la lumière des actions menées en 2023 pour préparer l'évaluation :

- **Une enquête habitants sur le degré d'appropriation de la Charte auprès des publics**, menée par le cabinet Nicaya et complétée par des focus groups. Les 3687 répondants ont montré une bonne compréhension globale des enjeux du territoire et une acceptation des actions du Parc national. Une évolution des comportements des usagers vers plus de respect des lieux est également notée. Toujours selon les répondants, les points d'amélioration résident dans : l'application des règles, une meilleure association des habitants et usagers pour définir les règles, le besoin de mieux comprendre les rôles et compétences des acteurs publics, l'amélioration de l'accès aux calanques.
- **Une phase de concertation** avec 30 entretiens organisés avec les partenaires institutionnels du Parc national et des agents de l'établissement menée par le cabinet Biotope, complétée par un questionnaire à destination de l'ensemble des membres des instances de gouvernance : finalisation et analyse en cours.
- **Un diagnostic du territoire** réalisé par les cabinets Biotope et Epices. S'appuyant sur de nombreuses données (statistiques, naturalistes, socioéconomiques...), ce diagnostic pose le contexte de l'évaluation. Il met en exergue les avancées obtenues par le Parc national au cours des premières années et interroge la pertinence du cadre de la Charte pour continuer d'éclairer et guider l'action du Parc national sur le territoire. Ce diagnostic est actuellement en cours et sera finalisé dans les prochaines semaines.

Les enjeux de l'adhésion de nouvelles communes, de l'animation de la zone d'adhésion du Parc national, la prise en compte du changement climatique à l'horizon 2035, la nécessité de se fixer des objectifs à courts et moyens termes ont notamment été soulevés par les administrateurs.

Pour en savoir plus sur le Parc national : www.calanques-parcnational.fr

 [@ParcNationalDesCalanques](https://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques)  [@ParcCalanques](https://twitter.com/ParcCalanques)  [@Parc_national_des_Calanques](https://www.instagram.com/Parc_national_des_Calanques)  [@ParcnationaldesCalanques](https://www.linkedin.com/company/ParcnationaldesCalanques)

[Téléchargez l'appli Mes Calanques !](#)

